

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU MERCREDI 28 FÉVRIER 2024

Effectif du Comité Syndical	14
Délégués en Exercice	12
DELIBERATION N° 2024-006	

L'an **DEUX MILLE VINGT-QUATRE, LE VINGT HUIT FÉVRIER** à neuf heures quarante, se sont réunis au sein de la salle des mariages de la Commune de Roquebrune-Sur Argens, les membres du Comité Syndical légalement convoqués le vingt-et-un février 2024, sous la présidence de Monsieur Georges BOTELLA, Président du Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) et Maire de Théoule-Sur-Mer.

PRÉSENTS :

Georges BOTELLA – Christophe CHIOCCA - Jean-Pierre KLINHOLFF – Michel FLEURY - Eve STEINMETZ – Charles MARCHAND - Isabelle MARTEL - Mireille ANILLO - Martine BOUVARD - Sylvie BLANC

REPRÉSENTÉS : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom :

Jean-François MOISSIN donne pouvoir à Mireille ANILLO
Frédéric MASQUELIER donne pouvoir à Georges BOTELLA

ABSENTS EXCUSÉS :

Guillaume DECARD - Jean-Luc RICHARD - Michel REZK

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christophe CHIOCCA

.....*.....

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA REGION SUD - PROVENCE ALPES COTE D'AZUR DESTINEE A INTEGRER LA GARDE REGIONALE FORESTIERE

Délibération n° 2024-006

Dans le cadre de la prévention, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur (PACA), Région Sud subventionne l'embauche de 200 Gardes Régionaux Forestiers répartis sur l'ensemble du territoire régional. Cette garde recouvrant l'ensemble du territoire permet d'assurer un moyen humain de surveillance et d'information sur la prévention des feux de forêts. Un dispositif qui s'inscrit dans le cadre du Plan climat, pour préserver les milieux naturels remarquables et prévenir les risques d'incendie dans le cadre du dispositif « Guerre du feu ».

Le Syndicat Mixte du Grand Site de l'Estérel (S.M.G.S.E) porte la compétence Défense de la Forêt Contre l'Incendie pour le massif de l'Estérel. En période de risque incendie, il participe au dispositif de surveillance et prévention « Feux de forêt ». À ce titre, il intègre pour la seconde année la Garde Régionale Forestière par l'embauche de jeunes, âgés de 18 à 25 ans, qui auront suivi une formation de haut niveau pendant une semaine sous le contrôle de professionnels du feu. Équipés de moyens innovants et connectés aux sapeurs-pompiers, ils renforceront la surveillance du massif de l'Estérel sur un secteur de 30.000 hectares.

DESCRIPTIF DE L'OPERATION

Mission

- Participe à la surveillance du massif,
- Développer la culture du risque incendie auprès des usagers qui fréquentent les massifs forestiers,
- Orienter le public dans leurs déplacements,
- Participer à la veille des dégradations en forêt en faisant remonter toutes anomalies à son responsable

Compétences

- Titulaire du PSC1 / SST (Prévention secours civique de niveau 1 ou Sauveteur secouriste du travail) avant le 30 avril 2024
- Connaissance du territoire du « massif de l'Estérel »,
- Orientation en milieu naturel,
- Communication bilingue auprès du grand public,
- Aptitudes physiques adaptées aux déplacements en milieu naturel,
- Capacités rédactionnelles et utilisation d'outils informatiques,
- Rigueur et écoute

Profil :

GRF (Garde Régionale Forestière)

- Être en possession du PSC1 / SST (Prévention secours civique de niveau 1/ Sauveteur secouriste du travail) **avant le 30 avril 2024**
- Permis VL
- Être capable de marcher plusieurs kilomètres dans le massif en pleine chaleur,
- Souplesse horaire (suivant conditions météorologiques).

Description du poste

- Formation obligatoire du 24 au 28 juin 2024,
- Période d'activité du 01 juillet au 31 août 2024,
- Rémunération : SMIC 35h/ Semaine (sur les 7 jours de la semaine 2 jours travaillés/2 jours de repos suivant planning),
- Un minimum de deux jours de repos par semaine,
- Habillement (polo, pantalon et chaussures) fourni.

La remise de dossier doit être faite par courrier et apportée au syndicat avant le 31 mai 2024 17h00 au siège du Syndicat.

COÛT DE L'OPÉRATION

La subvention à demander au Conseil Régional PACA s'élève à 37.466 euros, **soit 80% du montant total estimé des dépenses de la mission de 46.833,00 €.**

DEPENSES		RECETTES	
		Subvention Région SUD	Autofinancement
Achat de matériels (sac à dos, chaussures, gourdes, trousse à pharmacie, paires de bâtons de marche, poche à eau, jumelles)	1.000,00 €		
Location de véhicules, carburant, entretien	4.100,00 €	37.466,00 €	9.367 €
Prise en charge des salaires GRF et encadrants	41.733,00 €		
TOTAL	46.833,00 €	37.466,00 €	9.367 €

Le Comité syndical,

Après en avoir délibéré,

APRÉS avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents,

. SOLLICITE à l'unanimité des membres l'attribution d'aides publiques auprès du Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, pour un montant de 37.466 euros correspondant à 80 % du montant total estimé de l'opération s'élevant à 46.833 euros pour la réalisation de la mission garde régionale forestière.

. S'ENGAGE à l'unanimité des membres à financer, avec les participations des communes, la part des dépenses qui ne sera pas couverte par les subventions,

Accusé de réception en préfecture
083-258301555-20240228-2024-006-DE
Date de réception préfecture : 29/02/2024

. **CERTIFIE à l'unanimité des membres** que le projet pour lequel les subventions sont demandées n'a reçu aucun commencement d'exécution et s'engager à ne pas commencer la mission avant que le dossier ne soit déclaré ou réputé complet,

. **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à réaliser l'opération suivant l'échéancier prévu au projet,

. **S'ENGAGE à l'unanimité des membres** à inscrire au budget les crédits afférents,

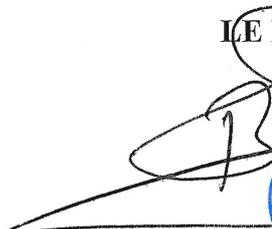
. **DONNE à l'unanimité des membres** pouvoir à Monsieur le Président pour signer tout document et acte relatifs à ce projet.

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ, les jours, mois et an que dessus et ont signé au registre tous les membres présents.

POUR EXPÉDITION CONFORME

Le 28 février 2024

LE PRÉSIDENT,



Georges BOTELLA